

L'Agence du Centre
18, rue Saint Guilhem
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.99.610.610

BAREME HONORAIRES TRANSACTION TTC* au 01/04/2022

Immobilier Habitation :

Prix de Vente du Bien	Honoraires TTC – charge Vendeur
Stationnements et annexes vendus seuls : parking/garage /box /cave/cellier	Forfait maximum 2000 € (tous prix de vente)
De 0 à 70 000 €	Forfait maximum 6000 €
De 70 001€ à 95 000 €	Forfait maximum 7000 €
De 95 001€ à 145 000 €	8 % TTC du prix de vente maximum
De 145 001 € à 200 000 €	7 % TTC du prix de vente maximum
De 200 001€ à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente maximum
De 350 001 € à 650 000 €	5 % TTC du prix de vente maximum
A partir de 650 001 € et au-delà	4.5 % TTC du prix de vente maximum

Autres biens hors Immobilier Habitation : 8 % TTC du prix de vente maximum à la charge du vendeur.

* Les prix maximums TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %
La remise d'une note est obligatoire

Barème Honoraires Location au 01/06/2024

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (Prix au mètre carré de surface habitable) : 12 € TTC /m² en Zone très tendue, 10 € TTC /m² en Zone tendue, 8 € TTC /m² reste du territoire
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux (Prix au mètre carré de surface habitable) : 3 € TTC /m² toutes zones

Honoraires à la charge du locataire

Première mise en location du bien : 6% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les suivantes : 8% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Avenant modificatif bail en cours de bail (forfait à la charge du demandeur)	150 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur

- Première mise en location du bien : 6% TTC du loyer annuel hors charges
- Les suivantes : 8% TTC du loyer annuel hors charges - ventilés entre :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Honoraires de négociation et d'entremise	Au-delà

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société – Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %

Autres Baux :

16 % TTC maximum du loyer annuel hors charges partagés par moitié entre Locataire et Propriétaire



CENTURY 21
L'Agence du Centre

BARÈME GESTION LOCATIVE au 01/06/2024

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7.2%	8.4%	9.6%	
En % HT de l'encaissement	6%	7%	8%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer » - rdv sur place	○	●	●	90 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	90 € TTC
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	90 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	90 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	○	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	○	30 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	○	○	150 € TTC/dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	○	○	150 € TTC/dossier
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	150 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales - après 18 h seulement	○	○	○	90 € TTC/heure
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	1% TTC supplémentaire sur encaissement
Assurance Loyers Impayés et détériorations immobilières	*	*	*	2,80% TTC / l'encaissement

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

* Prestation optionnelle